



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

Les Rencontres de l'Agence

***“ Inventaire et amortissements : des leviers pour
une meilleure gestion du patrimoine ”***

25 septembre 2001

Les Rencontres de l'Agence “ Inventaire et amortissements : des leviers pour une meilleure gestion du patrimoine ”

Département Services ? 103, boulevard Saint-Michel ? 75005 Paris ? Tél. : 01 44 32 90 91 ? Fax : 01 44 32 91 63 ?
25 septembre 2001 Pôle Services aux Etablissements : Serge Bourguin



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

TABLE DES MATIERES

Présentation de la journée

Guy Le Vaillant
Directeur du Département Services - A.M.U.E.

Problématique générale : une démarche globale pour optimiser la gestion du patrimoine

Pascal LEVEL
Président de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis

L'INVENTAIRE : UNE NECESSITE POLITIQUE

Les objectifs et enjeux d'une politique d'inventaire et d'amortissement

Guy Le Vaillant
Directeur du Département Services - A.M.U.E.

Les attentes d'universitaires

Marie-Pierre MAIRESSE
Vice-présidente des finances, des statuts et de l'administration
Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis

Réflexions personnelles sur l'inventaire

Didier GEIGER
Président de la commission des moyens - Ancien directeur d'UFR
Université Paris 12 Val-de-Marne

LA MISE EN ŒUVRE DE L'INVENTAIRE ET DES AMORTISSEMENTS

Une démarche organisationnelle dans l'établissement

Guy LE VAILLANT
Directeur du Département Services - A.M.U.E.

L'inventaire à l'Université de Clermont-Ferrand 2

François PAQUIS
Secrétaire Général - Université Clermont-Ferrand 2 – Blaise Pascal

L'inventaire à l'université de Toulouse 3

Josette MARTINEZ
Agent comptable - Université de Toulouse 3 - Paul Sabatier

Des questions en suspens

Pascale MATON
Responsable administratif de composante - Université de Toulouse 3 - Paul Sabatier

Reprise de l'antérieur

Guy LE VAILLANT
Directeur du Département Services - A.M.U.E.

Les Rencontres de l'Agence " Inventaire et amortissements : des leviers pour une meilleure gestion du patrimoine "

Département Services ? 103, boulevard Saint-Michel ? 75005 Paris ? Tél. : 01 44 32 90 91 ? Fax : 01 44 32 91 63 ?
25 septembre 2001 Pôle Services aux Etablissements : Serge Bourguine



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

Écritures et impacts budgétaires de l'amortissement

Guy LE VAILLANT

Directeur du Département Services- A.M.U.E.

Débat intervenants/participants

LES UNIVERSITES FACE AU DEFI DE LA DEVOLUTION DES BIENS IMMOBILIERS

La dévolution du patrimoine immobilier aux établissements d'enseignement supérieur

Monsieur DUMAS

Sous-directeur aux constructions – Direction de la Programmation et du Développement Ministère de l'Education Nationale

Débat intervenants/participants



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

Présentation de la journée

Guy Le Vaillant

Directeur du Département Services - A.M.U.E.

L'AMUE a souhaité ouvrir cette journée consacrée à l'inventaire et à aux amortissements à un grand nombre de participants, Présidents, Vice-Présidents et secrétaires généraux d'établissements du supérieur. En effet, il est nécessaire de bien faire comprendre à tous que cette démarche concerne l'établissement dans son ensemble et non seulement les comptables et qu'elle suppose une animation forte pour la faire adopter par tous les services opérationnels. Cette démarche constitue un enjeu majeur dans le cadre de l'autonomie des établissements. Nous avons donc souhaité faire présider cette journée par les représentants d'un établissement, l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis (UVHC), qui ont mené une démarche pédagogique dans ce domaine.

Vous trouverez dans les documents qui vous ont été remis un guide méthodologique d'aide à l'élaboration de l'inventaire, réalisé en partenariat avec un cabinet d'étude qui malheureusement ne peut être présent aujourd'hui. Je tiens enfin à remercier plus particulièrement les intervenants qui sont venus de Toulouse malgré le drame de vendredi dernier.



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

Problématique générale : une démarche globale pour optimiser la gestion du patrimoine

Pascal LEVEL

Président de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis

Je suis l'un des artisans de la démarche d'inventaire, qui avait été engagée par mon prédécesseur. Notre université comprend 11 000 étudiants et est pluridisciplinaire, avec 10 composantes et 150 formations proposées. Toutes les filières universitaires, à l'exception des sciences de la Vie et de la médecine, sont présentes à l'UVHC. L'Université est multisite : il y a 3 sites sur Valenciennes, un à Cambrai, avec une spécialisation en agroalimentaire, et un autre à Maubeuge avec une spécialisation dans les sciences des matériaux. L'UVHC comporte 593 postes d'enseignants, 357 postes AITOSS et dispose de 100 000 m² construits selon la norme SHON.

Les missions de notre Université sont traditionnelles : enseignement, recherche, transfert mais également animation du territoire. Les universités créent en effet de la richesse socioéconomique dans leur environnement géographique. Cette animation du territoire nous amène, à travers des actions comme les plates-formes technologiques, les PLI ou la mise en place de centres de compétences, à être en relation permanente avec les collectivités locales. Celles-ci essayent de nous faire participer à leur politique, ce qui implique une relation d'ordre financière. Or nous avons du mal à gérer cette relation financière : lorsque l'action d'animation est terminée, elle s'avère parfois avoir été faite notre détriment, ce qui n'est plus acceptable au regard des pratiques modernes de gestion.

Notre méthode de gestion est la suivante : si nous avons 1 000 euros en recettes de fonctionnement, le budget prévoit 800 euros en dépenses de fonctionnement et un excédent prévisionnel de 200 euros. Cet excédent prévisionnel s'ajoute aux subventions d'équipements afin de pouvoir faire face aux dépenses d'équipement. Aujourd'hui, chaque composante établit son budget sur la base de l'enveloppe qui lui a été attribuée. Ainsi, le budget initial de l'Université ne fait que prendre acte de décisions qui ont déjà été tranchées auparavant.

Notre objectif est d'adopter une nouvelle pratique budgétaire : si nous avons 1 000 euros en recettes de fonctionnement, nous souhaitons pouvoir générer automatiquement une capacité d'autofinancement et l'identifier comme telle. L'excédent prévisionnel est en effet perçu à tort comme une cagnotte toujours disponible. L'autofinancement est en revanche un concept quasiment inexistant au sein des Universités. Les 200 euros qui formeront la capacité d'autofinancement se répartiront entre une dotation aux amortissements de 100 euros et un excédent prévisionnel de 100 euros. Au niveau des dépenses d'équipement, on pourra ainsi planifier le renouvellement et l'achat de nouveaux d'équipements.



I. La nécessaire mise en place de la politique d'inventaire

La politique d'inventaire répond à plusieurs ambitions.

1. Piloter l'établissement en gérant la situation financière et non en la subissant

Il convient de piloter la situation financière pour planifier le renouvellement des équipements, qui sont souvent très lourds dans notre Université car nous dispensons un grand nombre de formations professionnalisantes. Nous nous trouvons en situation d'objectif 1, ce qui nous permet de disposer de crédits européens importants pour acheter du matériel. Or nous avons du mal à prévoir le renouvellement de ces matériels.

Il faut aussi gérer le patrimoine immobilier. Nous sommes engagés dans des travaux importants de maintenance. Nous devons nous doter d'outils nous permettant de planifier la maintenance tant du point de vue technique que financier. Nous avons mis en place un système d'information géographique et logistique (SIGL), qui permet de numériser l'intégralité des besoins du patrimoine, des réseaux et des espaces verts.

Nous devons enfin savoir si nous pouvons réaliser, sans l'aide de la tutelle, des investissements immobiliers. Cela implique de connaître le niveau de nos réserves.

2. Mettre en place un système de calcul de coûts réels complets

En interne, cet objectif se concrétise par la nécessité de connaître le coût réel des activités de chacune des composantes, mais aussi des services, des filiales, des associations de valorisation, des centres de compétences et/ou de ressources. Un réseau très dense d'échanges existe entre ces unités. Il nous impose de procéder à des arbitrages en termes de flux financiers.

Cet objectif se décline également en externe : il faut chiffrer une opération que l'on nous demande de monter avec des partenaires extérieures. Or nous avons souvent été obligés d'accepter des opérations déficitaires, ce qui contribue à diminuer les réserves. Nous entretenons des relations avec les Ministères de tutelle, l'Etat (préfecture...), les collectivités territoriales (l'Europe, le conseil régional, le conseil général, les communautés d'agglomération, les communes...), les organismes de recherches, les autres établissements d'enseignement supérieur mais également secondaire, les entreprises.

L'exemple d'une caserne qui nous a été rétrocédée est parlant. Nous avons injecté des fonds pour la rénover. D'autres partenaires participent à l'opération : la commune de Valenciennes, la communauté d'agglomération, le FEDER. Nous logerons cinq ou six composantes dans ce bâtiment. Or nous ne sommes pas capables de déterminer les participations de chacune des composantes ainsi que les besoins que cette installation générera au niveau de leur DGF.



3. Aller vers une meilleure lisibilité de l'information comptable et financière interne

Il est nécessaire de pratiquer une restitution fiable de cette information afin de faire accepter la démarche d'inventaire par les différentes composantes. Il faut que la communauté s'approprie ces informations afin que les résultats restitués ne soient pas critiqués et qu'ils puissent donner lieu à des véritables choix politiques.

Cette meilleure lisibilité passe par la présentation d'un compte financier reprenant l'actif réel. Nous étions auparavant incapables de le faire. Elle doit aussi se traduire par la présentation d'un budget incluant les dotations aux amortissements, pour mettre en place une approche budgétaire dynamique qui détermine exactement la capacité d'autofinancement de l'établissement.

Cette démarche implique la mise en place d'une gestion de projets, et non plus seulement d'une gestion comptable. La gestion de projet peut se décliner en plusieurs points :

- ?? la neutralisation des équipements ;
- ?? une politique d'investissement associée à un projet et non de renouvellement automatique ;
- ?? la responsabilisation et la motivation des porteurs de projets ;
- ?? une meilleure gestion des ressources de l'établissement.

Ce dernier point passe soit par une gestion calendaire, ce qui consiste à réaliser des projets prioritaires et donc à faire des choix politiques approuvés par le Conseil d'Administration, soit par la mutualisation des matériels. Auparavant, on ne se posait pas la question de la mutualisation des outils : chaque composante disposait des siens. Il existe une réticence à cette mutualisation : les personnels ont un réflexe d'appropriation de leurs outils de travail. De plus, ils ne veulent pas que l'arrivée d'étrangers à leur composante se traduise par une diminution de leur nombre d'heures complémentaires. Enfin, ils estiment que certains outils n'ont pas été conçus pour d'autres formations et ne sont donc pas adaptés.

II. Le choix des procédures

L'objectif était de réussir l'opération d'inventaire. Deux exigences ont été relevées. Premièrement, il faut communiquer en direction du personnel afin que les responsables des salles puissent les ouvrir de réaliser l'inventaire. Nous avons donc rappelé à chaque Conseil d'Administration la nécessité de cette démarche et effectué un suivi des différentes étapes. J'en ai même parlé lors des vœux du Président. Deuxièmement, il faut associer tous les intervenants, et non simplement les chefs de service : directeurs de composantes, responsables et chefs de service, directeur de laboratoires de recherche, directeur de centres de ressources, responsables d'atelier, gestionnaires de bâtiments, associations. Nous voulons en effet avoir une image exhaustive des biens mobiliers détenus par l'Université.



L'inventaire se déroule en trois phases

1. L'inventaire physique

C'est une phase très politique. L'UVHC est une université pluridisciplinaire : les biens mobiliers sont donc très divers. Nous avons aussi connu une expansion géographique très forte ayant entraîné une casse, une perte ou une dispersion de biens mobiliers. Pour cette raison, nous avons souhaité partir d'un inventaire physique et le comparer à l'inventaire comptable : nous étions sûrs qu'en partant de l'inventaire comptable, nous n'aurions pas retrouvé tous les biens mobiliers. Cette démarche est donc spécifique à notre Université. Nous souhaitons également disposer d'une base de données sincère : ainsi, l'inventaire ne serait pas remis en cause.

De plus, nous possédons des outils très pointus, comme une catapulte de voiture ou un simulateur de conduite. Or les scientifiques qui les utilisent n'emploient pas le même vocabulaire que les comptables : il était donc nécessaire de faire d'abord l'inventaire physique pour le comparer ensuite à l'inventaire comptable.

Enfin, nous avons également souhaité générer des comportements nouveaux. En effet, le matériel défectueux (PC, imprimantes...) était empilé dans des salles. Il ne venait pas à l'esprit des responsables qu'il fallait sortir ce matériel de l'établissement et libérer ces locaux pour les utiliser à d'autres fins. L'inventaire physique allait dans ce sens.

2. Le rapprochement avec l'inventaire comptable

Nous nous trouvons actuellement dans cette phase essentiellement technique. Il faut retracer l'histoire de chaque bien inventorié pour différencier la part autofinancée de la part subventionnée. Il faudra également faire l'inventaire du patrimoine immobilier.

3. Définition d'une politique de dotation aux amortissements

Cette phase politique, si elle est préparée correctement, devrait bien se passer. Il faudra affecter ce qui est au compte 106 ou 110 dans une dotation aux amortissements mais aussi inclure une partie de la DGF dans la dotation aux amortissements. Nous ne pourrons faire cette dotation dans le budget initial 2002. Nous pourrons le faire par DBM dès le début d'exécution du budget initial 2002. Le budget initial prévoit d'ailleurs cette possibilité. Nous voulons réaliser des simulations pour que le Conseil d'Administration puisse juger sur une base financière et non simplement comptable.

Nous souhaitons également éviter certaines perversions financières. Imaginons que nous avons un euro. Pour trouver des financements dans un projet, on va demander des fonds à la région, qui va fournir un autre euro. Avec ces deux euros, on va trouver le département qui va nous en donner deux autres, puis l'Europe nous donnera quatre euros... La source de financement peut sembler inépuisable, ce qui peut



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

avoir de conséquences néfastes étant donné que nous manquons d'outils de simulation pour déterminer l'utilisation de ces ressources. Cela peut déboucher sur des aberrations, par exemple la création de quatre ateliers de mécaniques avec un taux d'occupation inférieur à 50 %. De même, en l'absence de tout outil de simulation, nous sommes amenés à accepter des opérations d'animation du territoire qui nous coûtent beaucoup plus cher que ce que nous avons prévu. Nous avons ainsi perdu un million de francs sur une opération.

Débat :

Jacques FLECK, université Robert Schuman de Strasbourg

En ce qui concerne la dotation aux amortissements et la fréquence de renouvellement des équipements, avez-vous utilisé les règles classiques ou les avez-vous adaptées ?

Pascal LEVEL

Nous ne sommes pas encore arrivés à cette étape. Je pense que nous choisirons d'utiliser des règles adaptées. Il faudra négocier ce point : c'est avant tout un problème politique. Il faudra faire accepter à des collègues juristes que des matériels importants puissent être amortis selon des règles adaptées.

Vincent MINAIRE, Université Nice Sophia-Antipolis

Pensez-vous appliquer la dotation aux amortissements au niveau de l'établissement ou des composantes ?

Pascal LEVEL

Les composantes se croient très riches par rapport à leurs besoins propres. Dès lors qu'elles auront constaté qu'elles ne sont pas aussi riches qu'elles le pensent, elles adhéreront au projet d'établissement. Elles passeront alors par des systèmes de dotation partagée, donc par des systèmes de dotation d'établissement. Cette opération, qui est une réussite, s'est d'ores et déjà traduite par un changement d'attitude de nos collègues.

Raymond DUBOIS, INSA Lyon

Comment allez-vous gérer politiquement la capacité d'autofinancement, qui peut servir à acheter du matériel rapidement, dans la construction du prochain budget ?



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

Pascal LEVEL

Le seul moyen de gérer politiquement ce problème est de se référer au projet d'établissement 2002-2005, qui vient d'être adopté à l'unanimité.



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

L'inventaire : une nécessité politique

Les objectifs et enjeux d'une politique d'inventaire et d'amortissement

Guy Le Vaillant

Directeur du Département Services - A.M.U.E.

Une politique d'inventaire et d'amortissement permet de poursuivre quatre objectifs importants.

I. Mieux connaître son patrimoine

L'inventaire permet de mieux connaître son patrimoine, en répertoriant la nature, la valeur et l'affectation des biens. Il permet d'appréhender des critères de renouvellement ou d'évolution de ce patrimoine. En effet, l'inventaire ne se traduit pas par le renouvellement à l'identique du patrimoine mobilier de l'établissement. L'inventaire permet en effet de déterminer si les matériels sont au niveau technologique suffisant (parc informatique), mais aussi s'il existe une cohérence entre différents matériels permettant une mutualisation des outils. L'inventaire permet aussi de voir si le patrimoine mobilier est en adéquation avec les missions de l'établissement. L'inventaire présente un intérêt pour tous les acteurs de l'établissement. Ainsi, au niveau de la direction, il apporte une vision d'ensemble nécessaire à la coordination des investissements et au lancement de programmations.

II. Partager et communiquer l'information

Il faut intéresser les acteurs aux données et au suivi de leur patrimoine pour que l'inventaire soit une réussite. Il existe dans les départements une culture forte de l'appropriation. Il faut faire comprendre à tous les acteurs que l'inventaire permet d'avoir une meilleure connaissance du patrimoine de l'établissement. Il convient donc de partager des bases d'information et d'en faciliter l'accès. Les répertoires sont souvent très différents d'un laboratoire à l'autre. L'inventaire et l'amortissement sont également des outils permettant de mieux faire comprendre les choix d'une politique d'investissement et de programmation. L'inventaire est l'occasion de mettre en œuvre des procédures plus claires pour l'actualisation du patrimoine. Les personnels sont en effet très peu au courant des procédures à suivre en cas de sortie du matériel défectueux de l'établissement.



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

III. Un outil de maîtrise des dépenses

L'inventaire et les amortissements afférents participent à une démarche de prévision. La réforme du code des marchés publics imposera aux établissements d'analyser en amont les besoins par une nature d'équipements. Il faut donc disposer d'une base de connaissance de patrimoine de l'établissement à jour. L'inventaire permet également de recenser les matériels de même nature qui peuvent donner lieu à des contrats groupés notamment en matière d'entretien.

L'amortissement contribue à la prévision en affectant une partie du résultat de fonctionnement au renouvellement du patrimoine. C'est aussi un outil de choix patrimonial qui fournit aux équipes de direction les données qui leur permettront d'étaler les décisions d'investissement soit par secteur d'activité soit par nature de ces activités.

IV. Doter l'établissement de nouveaux outils d'analyse et de gestion

L'inventaire et l'amortissement participent aussi à une meilleure visibilité de la gestion financière et patrimoniale de l'établissement. C'est notamment le cas en ce qui concerne l'actualisation des bilans des établissements, tant au niveau de l'actif réel que du passif. Un budget construit avec amortissement permettra de clarifier le débat sur le niveau des réserves puisque les résultats de fonctionnement qui seront affectés au compte de réserve seront beaucoup moins élevés qu'actuellement. Enfin, l'amortissement contribue à la détermination de coûts d'activités plus réels, ce qui est un élément à prendre en compte dans la détermination de prix de vente de prestations à l'extérieur.



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

Les attentes d'universitaires

Marie-Pierre Mairesse

Vice-présidente des finances, des statuts et de l'administration Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis

I. Les raisons de la mise en place d'une politique d'inventaire

L'inventaire permet une meilleure lisibilité de l'information comptable et financière en interne. A l'Université, les responsables des composantes et des laboratoires, les personnels ont une vraie culture en matière de gestion et une attente en matière d'information. Ils sont donc demandeurs d'une présentation d'un compte financier reprenant l'actif réel. Nous avons donc choisi de réaliser un inventaire physique afin de connaître l'existant mais aussi les réserves réelles de l'établissement qui nous permettront de nous engager dans de nouveaux projets. Cette meilleure information comptable et financière va de pair avec la présentation d'un budget qui inclut les dotations aux amortissements dans le cadre d'une approche budgétaire dynamique. L'approche budgétaire doit nous permettre de déterminer et de justifier des choix en matière d'investissement.

Nous souhaitons également mettre en place un système de pilotage de l'établissement en gérant la situation financière et non en la subissant. Cela passe par la planification du renouvellement des équipements qui oblige à distinguer les équipements qui doivent être renouvelés en priorité et ceux qui pourront l'être ultérieurement ou qui ne seront pas renouvelés. Il faudra analyser en parallèle les sources de financement, notamment les subventions d'équipement. Le pilotage de l'établissement passe aussi par la gestion du patrimoine immobilier. Nous avons beaucoup construit ces dernières années pour faire face à l'accroissement des effectifs et il nous faudra entretenir ces bâtiments. L'inventaire nous aidera à déterminer les coûts de maintenance et à planifier les grosses réparations.

L'inventaire enfin est indispensable à la mise en place d'un système de calcul de coûts réels complets, en analysant de façon plus fine les charges fixes de l'établissement. Nous pourrions ainsi déterminer les coûts réels des différentes formations ainsi que les coûts des différentes activités de l'établissement. Par ailleurs, ce calcul de coûts réels complets répond à une attente de plus en plus forte des organismes de financement.

II. La mise en place d'une politique d'investissement dans l'Université

La politique d'inventaire facilite la mise en place d'une politique d'investissement par une gestion dynamique des équipements.

C'est à cette tâche que nous nous employons et notamment par une analyse des subventions d'équipement. Nous désirons poursuivre cette analyse en mettant en évidence les sources de financement pérennes. Nous souhaitons associer à chaque investissement le mode de financement correspondant.



Cela se traduira par une neutralisation des équipements financés par subvention. La politique d'investissement doit permettre la gestion de la reprise de la subvention, ceci puisqu'il n'y a pas obligation de reprendre la totalité de la subvention. La neutralisation des équipements portera uniquement sur les équipements dont le financement est assuré.

La politique d'investissement sera associée à la notion de projet et non à un renouvellement automatique des équipements. Le porteur de projet aura la responsabilité des équipements qu'il souhaite voir réalisés. Il devra justifier l'utilité de cet investissement.

La politique d'investissement doit permettre une meilleure gestion des ressources de l'établissement puisque celles-ci sont limitées. Les choix en matière d'amortissement nous permettront de communiquer sur la politique de l'établissement et d'associer les différents acteurs internes.

Enfin, il faudra pérenniser la démarche en mettant en place une procédure de gestion des entrées en associant la gestion physique des biens (services des magasins) et la gestion comptable. Gérer les sorties, ce qui ne concerne pas seulement les biens obsolètes de l'établissement, mais aussi les biens détériorés ou volés. Cette démarche permettra d'y associer des procédures de déclaration de vol ou de sortie afin de générer de nouveaux comportements parmi le personnel.

III. Avancement de l'inventaire

1. L'inventaire physique

La procédure de l'inventaire physique peut se réaliser à partir d'un fichier d'immobilisations, réaliser un inventaire physique en interne ou déléguer l'inventaire physique à une société extérieure. Les avantages et les inconvénients de ces trois possibilités ont été étudiés. Après analyse, les services comptables et financiers, ont retenu la troisième hypothèse. La crainte du personnel de devoir faire face à un surcroît de travail et la nécessité d'avoir un inventaire physique fiable nous a conduit notamment à prendre cette décision. En février 2001, nous avons eu recours à un marché négocié pour trouver la société inventariste. Nous avons élaboré le cahier des charges en collaboration avec les services comptables et financiers de l'établissement, mais aussi les services techniques, qui connaissaient l'existant, et informatiques, qui devaient utiliser ensuite le logiciel IMMO.

En mars 2001, les services comptables ont demandé à chaque département de désigner des correspondants pour servir de lien entre la société inventariste et l'agence comptable. Nous avons ensuite organisé deux réunions de travail avec ces correspondants. Elles ont permis d'associer le personnel à cette démarche afin que ce dernier puisse se l'approprier. La première réunion s'est déroulée le 14 mars. Les craintes qui étaient nées de l'échec d'une précédente démarche d'inventaire ont ainsi pu être levées. Une seconde réunion s'est tenue quinze jours après et a permis de communiquer le planning détaillé des interventions des inventaristes, nous avons pris en compte également les informations des responsables scientifiques sur des matériels spécifiques. Ces deux réunions ont permis de réunir à chacune d'entre elles plus de 70 personnes, dont de très nombreux responsables scientifiques de laboratoire et directeurs de composantes, montrant ainsi leur implication dans le projet.



L'inventaire physique a été réalisé au mois d'avril 2001, suivant un planning très précis élaboré par l'agence comptable en relation avec les correspondants. Il s'est terminé le 26 avril 2001. Les responsables des services comptables et financiers étaient présents en permanence sur le terrain.

La restitution des informations s'est traduite par l'inventaire de 14 000 biens. Nous avons effectué le contrôle des données restituées d'une part en réalisant des sondages dans les différentes composantes et pour les différentes catégories de biens inventoriés et d'autre part en vérifiant que les données fournies pouvaient être utilisées par le logiciel IMMO.

2. Rapprochement de l'inventaire physique et de l'inventaire comptable

Les services comptables et financiers travaillent au deuxième semestre 2001 sur le rapprochement de l'inventaire physique et de l'inventaire comptable. Nous continuons à solliciter les correspondants, d'une part parce que certains travaillent dans les composantes depuis la création de l'Université et constituent donc la mémoire de l'établissement et d'autre part pour poursuivre l'implication du personnel dans la démarche d'inventaire. Les correspondants peuvent ainsi constater des résultats concrets de l'avancement des travaux d'inventaire.

3. Choix des procédures

La réussite de l'inventaire est reliée à deux exigences : communiquer et associer l'ensemble des intervenants dans l'établissement : usagers, personnels et administrateurs. Nous avons communiqué en direction des élus (membres du Conseil d'Administration, membres de la commission des finances, membres d'associations étudiantes). Nous les avons informés sur les enjeux de l'amortissement, sur nos choix, sur le calendrier de l'inventaire et sur la restitution d'informations. Nous avons aussi communiqué en direction des responsables des laboratoires et des composantes et en direction des personnels administratifs. Nous avons ainsi pu expliquer les raisons de cet inventaire et son intérêt. Nous avons rassuré les responsables qui pouvaient craindre une perte d'autonomie financière. Le planning d'inventaire a été établi en collaboration avec les personnels afin d'éviter les retards et anticiper les dysfonctionnements éventuels. Nous avons enfin défini la procédure d'inventaire que chaque participant a pu ensuite s'approprier.

L'association des acteurs s'est faite par la réunion de groupes de travail et par la désignation des correspondants. Elle nous a permis d'une part d'appréhender les difficultés matérielles de l'opération et d'y remédier avant le début de l'opération et d'autre part de déceler les spécificités de certains matériels techniques et les particularités des bâtiments. Elle nous a aussi permis de répondre aux craintes des personnels relatives à la réalisation matérielle de l'opération et aux contraintes de l'après inventaire. Nous voulons en effet pérenniser notre démarche en mettant en place une gestion des entrées et des sorties, ce qui pouvait susciter des craintes en termes de surcroît de travail et de difficultés d'adaptations des structures organisationnelles. L'une des tâches actuelles est de mettre en place des procédures de suivi des immobilisations, ce qui facilitera le travail des différents responsables financiers.



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

Jacques DEBRAY, Université de Pau

Quel est le coût du marché négocié ?

Marie-Pierre MAIRESSE

Le recours à un marché négocié nous a permis de diviser le coût de l'opération par trois. Ce coût s'est élevé à 250 000 francs, prix comprenant également la restitution des informations. Nous possédons désormais un existant qui est certifié par un organisme externe. Il y avait trois intervenants. Il faut ajouter que les sites étant éloignés de 30 km, il a fallu gérer les déplacements des inventaristes. Les délais prévus par le marché ont été tenus, malgré nos craintes suite à l'absence de correspondants dans certains bâtiments ou aux retards pris dans l'inventaire.

Jean-Claude MULLER, INSA Lyon

Avez-vous demandé à l'administration des domaines de vous communiquer des éléments sur la valeur résiduelle du patrimoine ?

Marie-Pierre MAIRESSE

Nous ne l'avons pas fait lors de cette première phase.

Jacques FLECK, université Robert Schuman de Strasbourg

En ce qui concerne la dotation aux amortissements et la fréquence de renouvellement des équipements, avez-vous utilisé les règles classiques ou les avez-vous adaptées ?

Pascal LEVEL

Nous ne sommes pas encore arrivés à cette étape. Je pense que nous choisirons d'utiliser des règles adaptées. Il faudra négocier ce point : c'est avant tout un problème politique. Il faudra faire accepter à des collègues juristes que des matériels importants puissent être amortis selon des règles adaptées.

Vincent MINAIRE, Université Nice Sophia-Antipolis

Pensez-vous appliquer la dotation aux amortissements au niveau de l'établissement ou des composantes ?



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

Pascal LEVEL

Les composantes se croient très riches par rapport à leurs besoins propres. Dès lors qu'elles auront constaté qu'elles ne sont pas aussi riches qu'elles le pensent, elles adhéreront au projet d'établissement. Elles passeront alors par des systèmes de dotation partagée, donc par des systèmes de dotation d'établissement. Cette opération, qui est une réussite, s'est d'ores et déjà traduite par un changement d'attitude de nos collègues.

Raymond DUBOIS, INSA Lyon

Comment allez-vous gérer politiquement la capacité d'autofinancement, qui peut servir à acheter du matériel rapidement, dans la construction du prochain budget ?

Pascal LEVEL

Le seul moyen de gérer politiquement ce problème est de se référer au projet d'établissement 2002-2005, qui vient d'être adopté à l'unanimité.

Marie-Pierre MAIRESSE

La référence à la capacité d'autofinancement est un concept novateur qu'il convient d'expliquer.

De la salle

Comment justifiez-vous politiquement le choix entre l'amortissement réel budgétaire et l'amortissement neutralisé ?

Marie-Pierre MAIRESSE

Nous n'avons pas encore fait un choix. Nous avons déjà expliqué au Conseil d'Administration l'incidence de l'amortissement dans le cadre du budget. Nous procéderons avant toute décision à des simulations qui nous permettront de définir la neutralisation des amortissements que nous souhaitons mettre en œuvre. Il est difficile de choisir *a priori* le type d'amortissement. Il faut d'abord déterminer pour chacun des biens le mode de financement, de façon à pouvoir les isoler au niveau de l'actif réel.



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

Réflexions personnelles sur l'inventaire

Didier GEIGER

Président de la commission des moyens

Ancien directeur de l'UFR Sciences et Technologie

Université Paris 12 Val-de-Marne

L'Université Paris 12 Val-de-Marne a été créée en 1971. Elle compte environ 25 000 étudiants répartis entre 10 composantes sur une dizaine de site. Cette université est multidisciplinaire. J'ai dirigé une UFR scientifique de 2 950 étudiants, qui prépare à 5 mentions du DEUG Sciences et Technologie, 18 seconds cycles, 13 DEA et 5 DESS. Cette UFR emploie 170 enseignants-chercheurs et 40 IATOS. Son budget est voisin de 28 millions de francs, hors salaire. Cette UFR est aussi multidisciplinaire : Mathématiques, Informatique, Mécanique, Physique, Chimie, Biologie...

Pour moi, l'inventaire est certes une obligation réglementaire, mais il doit avant tout être considéré comme un outil de connaissance, de prévision et d'aide à la gestion. Il faut bien sûr inventorier tous les équipements. Je pense toutefois qu'il faut distinguer les équipements de recherche, d'enseignement et d'administration, car leurs logiques d'acquisition, d'utilisation ou de remplacement sont différentes.

Une UFR doit mener plusieurs missions :

- ?? La recherche qui a essentiellement un caractère contractuel, le contrat étant passé soit avec la tutelle, soit avec des grands organismes, soit enfin avec des partenaires privés (contrats industriels, par exemple).
- ?? La mission d'enseignement qui est une activité pérenne. C'est notre activité traditionnelle, celle qui au premier chef, justifie nos emplois d'enseignants chercheurs.
- ?? Enfin, la mission d'administration qui découle des deux missions précédentes. Ce n'est pas une fin en soi, mais une activité, au sens noble, de « service ».

L'inventaire induit l'amortissement et la jouvence. Cet ensemble est donc un très bon instrument d'accompagnement dans l'évolution de la technologie, à laquelle notre pédagogie doit coller le plus possible, dans toutes les disciplines expérimentales où le poids des travaux pratiques est très important, dans l'évolution des outils de gestion, et dans celle des métiers de l'administration.

C'est vis à vis des missions d'enseignement que l'inventaire, et ses corollaires, me paraissent les plus importants. L'inventaire, l'amortissement et la jouvence, sont indispensables pour accompagner et mieux définir une politique pédagogique au sein de l'UFR et pour anticiper l'évolution de la technologie. L'inventaire permet d'anticiper l'évolution de l'offre de formation ainsi que l'évolution des publics et de ses attentes. Il permet également de prioriser les besoins en matériel. J'ai en effet dû faire face à des collègues qui souhaitaient avoir du matériel pour une utilisation à temps partiel et qui rechignaient à la mutualisation des matériels. L'inventaire permet également d'aller vers la notion de coût réel, ce qui est important



notamment au niveau de la formation continue qu'il faut re facturer. Un certain nombre de collègues ne sont pas encore conscient de l'ensemble des coûts et des contraintes induites par toute action de formation.

La recherche est également une de nos missions fondamentales mais c'est une activité contractuelle. Chaque directeur de laboratoire a le sentiment de devoir se battre pour aller chercher « ses contrats ». En effet, tous les quatre ans, dans le cadre des contrats quadriennaux de développement des universités, nos unités de recherche sont remises en question, y compris par le Ministère. Il existe en conséquence un fort sentiment de propriété au sein des unités de recherche. Pour un directeur d'UFR, l'inventaire est un instrument de connaissance de l'activité scientifique de sa composante car il lui permet d'avoir une vision globale des matériels dont disposent les laboratoires. C'est aussi un outil d'aide à la gestion, à travers la mise à la réforme ou à la cession à titre onéreux des matériels qui ne sont plus utilisés ou à travers l'élaboration de tarifs de prestations diverses.

Pour en revenir à notre Université, la pratique de l'amortissement y a été imposée de façon brutale, ce qui a créé un sentiment d'inquiétude, notamment dans les unités de recherche. Je rajouterai que la notion d'inventaire (au sens physique) n'a pas encore été abordée.

De la salle

Comment justifiez-vous politiquement le choix entre l'amortissement réel budgétaire et l'amortissement neutralisé ?

Marie-Pierre MAIRESSE

Nous n'avons pas encore fait un choix. Nous avons déjà expliqué au Conseil d'Administration l'incidence de l'amortissement dans le cadre du budget. Nous procéderons avant toute décision à des simulations qui nous permettront de définir la neutralisation des amortissements que nous souhaitons mettre en œuvre. Il est difficile de choisir *a priori* le type d'amortissement. Il faut d'abord déterminer pour chacun des biens le mode de financement, de façon à pouvoir les isoler au niveau de l'actif réel.

Didier GEIGER

Supposons que je dispose de 100 000 francs «de vrai argent ». Puis-je acheter aujourd'hui, que ce soit pour une activité pédagogique ou de recherche, du matériel pour 100 000 francs ? Si la réponse est positive, je devrais dans ce cas trouver dans cinq ans le financement nécessaire au remplacement de ce matériel. En revanche, si on applique un amortissement linéaire de 20 % par an à ce matériel, je ne pourrais disposer que de 50 000 francs, étant obligé de mettre de côté le reste que je ne suis pas sûr de retrouver dans cinq ans ? C'est une question pratique que se posent beaucoup d'enseignants chercheurs.



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

François PAQUIS

Nous pratiquons un amortissement linéaire : nous mettons donc de côté l'équivalent d'une année d'amortissement. Notre capacité d'autofinancement est composée de la dotation annuelle aux amortissements mais aussi des sommes que l'établissement choisit de dégager pour aller au-delà de cette annuité.

Josette MARTINEZ

D'autres personnes travaillent dans l'Université et dégagent une capacité d'autofinancement. Lorsque vous aurez besoin de capacité d'autofinancement pour remplacer votre matériel, vous pourrez utiliser celle dégagée par d'autres chercheurs. Cette question de la mutualisation est évidemment difficile à faire admettre. Si la capacité d'autofinancement n'est pas suffisante pour couvrir tous les investissements, nous serons peut-être obligés d'instituer un droit de tirage.

Guy LE VAILLANT

L'amortissement n'est pas une mesure de gel de crédit. Il se traduit par une charge de fonctionnement qui obérisera vos 100 000 francs. Toutefois, vous retrouvez, sur le même exercice, une capacité d'investissement correspondant à votre dotation aux amortissements. En revanche, ce n'est pas forcément celui qui comptabilise dans ses charges de fonctionnement le renouvellement du matériel qui en bénéficiera immédiatement et directement : il est parfois nécessaire de mobiliser la capacité d'autofinancement sur un projet prioritaire.



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

La mise en œuvre de l'inventaire et des amortissements

Une démarche organisationnelle dans l'établissement

Guy LE VAILLANT

Directeur du Département Services - A.M.U.E.

En l'absence du cabinet FCL-Finacité, je vais vous présenter rapidement le guide que nous avons mis au point avec lui. Il vous permettra d'inscrire l'inventaire dans une démarche de communication et de participation de tout l'établissement. Le guide recense 7 points clés dans l'inventaire. La reconstitution de l'inventaire physique peut se faire soit à partir d'un recensement sur le terrain, soit à partir d'un inventaire comptable ou des immobilisations. Le choix dépend de la situation de chaque université.

Certains établissements ont lancé une étude en collaboration avec une société inventoriste. L'appel à un prestataire externe nécessite un pilotage fort de l'établissement. En effet, le prestataire peut vous fournir en appui de la démarche des normes de codification des biens qu'ils vont reconnaître. Il est à même de vous vendre un outil informatique de suivi des codifications, ce qui peut vous lier à lui pour de nombreuses années. En revanche, l'arrivée d'une personne externe à l'établissement peut donner le sentiment au personnel que son travail sera facilité. Il faut, comme l'UVHC l'a fait, veiller à ce que les données de l'étude soient fournies dans un format ouvert afin qu'elles puissent être récupérées par n'importe quel logiciel d'information.

I. Les sept points clés de l'inventaire

1. Définir le champ de l'inventaire

Il faut déterminer sur quelle période l'inventaire doit être effectué. Il n'est pas évident de pouvoir remonter aux origines d'un établissement, 20 ou 30 ans auparavant. Chaque établissement doit se déterminer en référence à des pratiques antérieures. Si aucune dépréciation n'a été effectuée dans un établissement, on peut difficilement considérer que l'actif a été mis à jour pour les biens qui ont plus de 5 ans. En revanche, si les durées de dépréciation ont été prises en compte antérieurement, il est possible de ne recenser que le patrimoine le plus récent. Il faut éviter de tout recenser en détail : il faut appliquer une méthodologie à un périmètre de biens qui sera de plus en plus large.



Tout bien mobilisable correspond à un bien d'une valeur unitaire supérieure à 5 000 francs hors taxe. Or dans certains établissements, l'ordonnateur souhaitera immobiliser des matériels d'un prix inférieur à 5 000 francs. A l'inverse, certains matériels scientifiques très pointus qui ont une durée de vie qui les rapproche des consommables pourront bénéficier d'une politique spécifique, même si leur valeur unitaire s'avère supérieure à 5 000 francs.

2. La mise en place d'un référentiel commun

Le guide conseille de mettre en place un référentiel commun. Ce référentiel aura plusieurs vocations. Il vous permettra de mettre en place un outil de formation et de communication applicable à tous les personnels. C'est l'occasion de rappeler un certain nombre de définitions et de règles et de mettre au point un vocabulaire commun aux services comptables, financiers, logistiques et aux personnels des composantes.

Ce référentiel doit traduire les choix que vous ferez en matière d'immobilisation et de rythme de renouvellement qui sera appliqués à certains biens. Plus les durées d'amortissement seront courtes, plus l'amortissement pèsera sur le budget annuel de fonctionnement des structures de l'établissement. Des durées plus longues permettent un lissage de l'amortissement au niveau du budget annuel.

3. Proposer le document de référence au vote du Conseil d'Administration

La mise en place de l'amortissement suppose qu'un certain nombre de décisions soient adoptées dans cette instance, notamment la fixation des catégories de bien et les durées d'amortissement attachées à chacune de ces catégories.

4. Recenser et inventorier les biens concernés

Tous les biens doivent être recensés sur le terrain. Il faut vérifier les informations contenues dans les fichiers comptables tant au niveau de sa présence sur le terrain que de sa situation, de son affectation et de son état.

5. Rapprocher les informations comptables et la réalité du terrain

Il est alors possible de rapprocher l'inventaire comptable de l'inventaire physique.

6. Mettre en place le suivi du questionnaire

Le guide distingue la phase de reconstitution de l'inventaire de la politique de suivi à mettre en place par la suite. Un logiciel de gestion des immobilisations n'est utile qu'à partir du moment où vous y avez entré une photographie complète et juste de votre patrimoine. Il vous servira ensuite au quotidien pour calculer les dotations aux amortissements mais aussi pour suivre la vie matérielle de chaque bien : son déménagement, sa ré affectation, sa sortie ou sa cession. Le référentiel doit vous permettre de clarifier les procédures



d'actualisation et de sortie de l'actif. Le suivi de l'inventaire suppose une implication de tout le personnel, depuis le laboratoire jusqu'aux services centraux. Ce travail peut être facilité par des vérifications régulières des biens sur le terrain.

7. Elargir progressivement le champ des biens concernés

Il est possible d'élargir dans un second temps le champ des biens concernés et de faire l'inventaire des biens les plus anciens.

II. Une démarche à adapter pour chaque établissement

Les établissements supérieurs d'enseignement et de recherche doivent se pencher sur le problème des matériels partagés entre différentes unités. Cette situation est de plus en plus fréquente dans les UMR pour les équipements lourds. Il faut que la répartition du financement soit clairement établie, que la répartition du bien soit prévue et que le mode de renouvellement du bien soit inscrit dans une convention d'achat croisé qui détermine les droits de propriétés et d'usage de chaque partenaire, mais aussi le devoir d'amortissement de ce bien.

On distingue l'amortissement linéaire de l'amortissement progressif. On précise si l'amortissement est géré au *pro rata temporis* ou en décalage à $n+1$, solution la plus fréquente. Il faudra associer à chaque catégorie de biens une durée d'amortissement qui corresponde à la durée de vie de chaque bien. Il existe un choix à faire entre une certaine simplicité, consistant à standardiser les durées d'amortissement, et des durées plus affinées permettant de coller davantage à la réalité des matériels.

Ce guide n'est pas un guide technique. Il faudra le diffuser auprès des services financiers et comptables ainsi qu'auprès des directions des composantes de manière à mettre l'accent sur la coopération nécessaire en matière d'inventaire.



Monique VAUTRIN, Université de Clermont-Ferrand 1

Peut-on dissocier la réflexion politique sur le niveau d'impact de la charge d'amortissement de celle sur le niveau d'impact de la capacité d'autofinancement ?

Guy LE VAILLANT

Il est très difficile de dissocier ces deux questions. Faire supporter par chaque CR la dotation d'amortissement peut signifier que l'on favorise la reconduction des investissements des CR qui supportent l'amortissement. Il est toutefois possible de discuter de la mobilisation des reliquats : il est possible de les mutualiser à travers des projets d'investissement.

On peut également faire supporter le coût des dotations au niveau du budget général des composantes en indiquant que ce sera à l'intérieur des composantes que seront affectés les moyens issus de la CAF en relation avec les priorités de l'établissement. Cette question doit se poser dans chaque établissement : il n'y a pas de solution toute faite. Il est important que les CR puissent inclure dans le prix de leurs prestations le coût des matériels utilisés pour ces prestations. Même si la dotation aux amortissements n'est pas inscrite au niveau des CR, le logiciel Immo peut sortir une liste de biens appartenant à chaque CR ainsi que la part de l'amortissement que ce parc représente.

Didier GEIGER

Supposons que je dispose de 100 000 francs. Puis-je acheter aujourd'hui, que ce soit pour une activité pédagogique ou de recherche, du matériel pour 100 000 francs ? Si la réponse est positive, je devrais dans ce cas trouver dans cinq ans le financement nécessaire au remplacement de ce matériel. En revanche, si on applique un amortissement linéaire de 20 % par an à ce matériel, je ne pourrais disposer que de 50 000 francs, étant obligé de mettre de côté le reste que je ne suis pas sûr de retrouver dans cinq ans ? C'est une question que se posent tous les enseignants-chercheurs.

François PAQUIS

Nous pratiquons un amortissement linéaire : nous mettons donc de côté l'équivalent d'une année d'amortissement. Notre capacité d'autofinancement est composée de la dotation annuelle aux amortissements mais aussi des sommes que l'établissement choisit de dégager pour aller au-delà de cette annuité.



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

Josette MARTINEZ

D'autres personnes travaillent dans l'Université et dégagent une capacité d'autofinancement. Lorsque vous aurez besoin de capacité d'autofinancement pour remplacer votre matériel, vous pourrez utiliser celle dégagée par d'autres chercheurs. Cette question de la mutualisation est évidemment difficile à faire admettre. Si la capacité d'autofinancement n'est pas suffisante pour couvrir tous les investissements, nous serons peut-être obligés d'instituer un droit de tirage.

Guy LE VAILLANT

L'amortissement n'est pas une mesure de gel de crédit. Il se traduit par une charge de fonctionnement qui obérera vos 100 000 francs. Toutefois, vous retrouvez, sur le même exercice, une capacité d'investissement correspondant à votre dotation aux amortissements. En revanche, ce n'est pas forcément celui qui comptabilise dans ses charges de fonctionnement le renouvellement du matériel qui en bénéficiera immédiatement et directement : il est parfois nécessaire de mobiliser la capacité d'autofinancement sur un projet prioritaire.



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

L'inventaire à l'Université de Clermont-Ferrand 2

François PAQUIS

Secrétaire Général - Université Clermont-Ferrand 2 – Blaise Pascal

La démarche mise en œuvre à Clermont-Ferrand est très différente de celle de Valenciennes. Elle a commencé il y a trois ans et a été menée de façon autonome : nous n'avons bénéficié ni du guide de l'Agence, ni du logiciel Immo. Ce projet était articulé autour de deux leviers : il y avait d'une part une volonté politique de l'équipe de Direction et d'autre part une approche technique.

I. L'approche politique

Le Président voulait s'inscrire dans la perspective de la loi sur l'innovation et notamment de la mise en place d'un SAIC. Une discussion avait déjà eu lieu, il y a trois ans, au sujet de la création d'une filiale chargée de valoriser l'ensemble de nos activités. Une filiale avait déjà été créée en 1984. Ce débat a été relancé par la loi de 1999. L'équipe de direction a tranché pour un SAIC, qui n'est toujours pas en place mais pour lequel nous sommes candidat. Dans cette perspective, le Président s'est prononcé en faveur d'une politique d'amortissement et d'inventaire.

Par ailleurs, la Direction souhaitait poursuivre une politique de modernisation de la gestion, déjà à l'œuvre depuis de nombreuses années, et qui s'était traduite par une maîtrise des heures complémentaires depuis dix ans. Il était également souhaitable de mettre en place une enquête sur les fonctions IATOS afin de procéder à des redéploiements de poste.

La démarche a été présentée en 1999 au bureau de l'Université. Le débat a permis de lever les inquiétudes assez fortes exprimées par les directeurs d'UFR. Ces derniers relayaient les craintes des directeurs de laboratoire, qui considéraient que ce système allait les appauvrir : ils pensaient qu'une dotation aux amortissements allait se concrétiser par une ponction sur le budget des laboratoires. Les départements pédagogiques étaient moins concernés par ce type de craintes. Il a fallu expliquer qu'une dotation aux amortissements n'appauvriait ni l'établissement ni ses composantes : c'était un moyen d'anticiper des acquisitions futures. Par ailleurs, nous avons subi un contrôle fiscal un an auparavant et nous avons pu démontrer au fisc que nous pratiquions déjà un amortissement implicite, puisque les transferts de la section de fonctionnement sur la section d'investissement étaient supérieurs à une annuité d'amortissement. Les services fiscaux avaient considéré que nous remplissions déjà notre obligation d'amortir au regard de la TVA. Cet argument a été bien reçu par le bureau. Le 6 juillet 1999, le Conseil d'Administration a voté un plan d'amortissement des actifs.



II. L'approche technique

1. Constitution d'un groupe de travail

L'approche technique s'est traduite par la mise en place d'un groupe de travail piloté par l'agent comptable et par moi-même.

a. *Réflexions du groupe de travail*

Ce groupe de travail a relevé 5 points en suspens.

?? L'inventaire des immobilisations était tenu de façon imparfaite : il n'était pas toujours centralisé et il n'y avait quasiment pas de sorties de l'inventaire. Il aurait donc fallu réaliser un inventaire sur 30 ans, depuis la naissance de Clermont 2. Nous avons toutefois préféré partir du plan d'amortissement plutôt que d'un inventaire physique global. Les UFR étant sensibilisés au fait de ne pas intégrer des dotations aux amortissements pour des biens qui n'existaient plus, il serait plus facile de "nettoyer" de cette façon l'inventaire.

?? Nous devons nous doter du plan d'amortissement le plus réaliste possible. Nous avons mis en place un sous-groupe de travail pour proposer ce plan au Conseil d'Administration.

?? Nous devons amortir les subventions d'équipement.

?? Il fallait donc retrouver le lien existant entre les achats de matériel et les subventions de matériel. Or le bureau de l'Université avait choisi de faire un lien entre les biens acquis et les subventions utilisées de façon à neutraliser les amortissements budgétaires.

?? Nous avons enfin réfléchi à la meilleure façon de réaliser les dotations aux amortissements : fallait-il le faire au niveau des composantes ou de l'établissement ?

b. *Lancement de trois actions*

Le sous-groupe de travail sur les amortissements comprenait des techniciens (l'agent comptable, certains de ses collaborateurs, la responsable des services financiers, le responsable de l'UFR Recherche et quelques enseignants-chercheurs).

Nous avons ensuite envoyé une circulaire aux composantes pour leur demander d'indiquer le lien entre les biens immobilisés et les fonds utilisés sur les fiches d'immobilisation. Cette demande avait été faite pour les années 99 et 98. Nous sommes maintenant remontées jusqu'en 1992. Cela s'est bien passé au départ même si les collègues des antennes financières des composantes ont parfois trouvé ce travail lourd et difficile pour un résultat aléatoire.

Nous avons enfin acquis un logiciel d'amortissement développé par l'Université de Poitiers, Neptune.

c. *Fixation d'un calendrier*



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

Nous avons fixé un calendrier de travail qui a été tenu : les conclusions du sous-groupe ont été rendues le 1er juin 99, et les tests sur Neptune ont commencé à partir de cette date. Nous avons déterminé une durée d'amortissement :

- ?? de 3 ans pour les ordinateurs et logiciels ;
- ?? de 5 ans pour les logiciels de gestion administrative, les véhicules et le matériel de bureau ;
- ?? de 10 ans pour l'outillage et le mobilier ;
- ?? de 15 ans pour une installation scientifique et technique ainsi que pour l'aménagement des constructions ;
- ?? de 20 ans pour les constructions légères ;
- ?? de 40 ans pour les constructions lourdes.

Le Conseil d'Administration a accepté sans difficulté ses durées grâce à la concertation préalable avec les représentants des directeurs de laboratoire.

2. Mise en place d'un état de l'actif informatisé

A partir du 1^{er} juin, un travail technique a été effectué dans les antennes financières, les composantes et à l'agence comptable pour remonter l'actif sur les quatre dernières années.

3. Préparation budgétaire pour le budget 2001

Nous avons pu intégrer les dotations aux amortissements dans le budget 2001. Nous avons modifié la lettre de cadrage, qui est plutôt précise dans notre établissement, et nous avons indiqué le montant de la dotation aux amortissements que les composantes devaient inscrire à leur budget. Elles avaient la possibilité soit d'utiliser une part de la DGF ou des crédits recherche que nous leur reversons, soit de faire une demande de prélèvement sur les réserves qui sont centralisées au niveau 1.

La dotation aux amortissements doit toutefois être faite correctement dans chaque secteur de TVA. Il n'est pas question d'amortir des matériels de recherche avec de la DGF ou avec des recettes provenant du secteur non fiscalisé. Nous avons fait des projections de la dotation budgétaire aux amortissements, qui se sont révélées exactes. Cette démarche s'est bien déroulée car personne n'a intérêt à amortir des matériels qui ne seraient plus dans l'établissement.



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

Raymond DUBOIS, INSA Lyon

L'incidence budgétaire et fiscale des dotations aux amortissements réels budgétaires diffère de celle des dotations aux amortissements neutralisés. L'amortissement est-il répercuté au niveau des prix de vente ? Si on ne le fait pas, on est obligé de collecter la TVA.

François PAQUIS

Nous pratiquons l'un et l'autre amortissement. Lorsque les biens sont acquis sur la DGF ou sur des ressources propres, on pratique l'amortissement réel budgétaire. Lorsqu'ils sont acquis sur une subvention qui a vocation à être renouvelée, on pratique la neutralisation de l'amortissement.

Josette MARTINEZ

Si on descend la charge d'amortissement au niveau de chaque CR, c'est pour que ceux-ci l'intègrent dans le prix de leurs prestations industrielles et commerciales.

Monique VAUTRIN, Université de Clermont-Ferrand 1

Peut-on dissocier la réflexion politique sur le niveau d'impact de la charge d'amortissement de celle sur le niveau d'impact de la capacité d'autofinancement ?

Guy LE VAILLANT

Il est très difficile de dissocier ces deux questions. Faire supporter par chaque CR la dotation d'amortissement peut signifier que l'on favorise la reconduction des investissements des CR qui supportent l'amortissement. Il est toutefois possible de discuter de la mobilisation des reliquats : il est possible de les mutualiser à travers des projets d'investissement.

On peut également faire supporter le coût des dotations au niveau du budget général des composantes en indiquant que ce sera à l'intérieur des composantes que seront affectés les moyens issus de la CAF en relation avec les priorités de l'établissement. Cette question doit se poser dans chaque établissement : il n'y a pas de solution toute faite. Il est important que les CR puissent inclure dans le prix de leurs prestations le coût des matériels utilisés pour ces prestations. Même si la dotation aux amortissements n'est pas inscrite au niveau des CR, le logiciel Immo peut sortir une liste de biens appartenant à chaque CR ainsi que la part de l'amortissement que ce parc représente.

Josette MARTINEZ

Les investissements immobiliers sont amortis au niveau 1. Les investissements qui sont redescendus au niveau des CR, ce sont les investissements en recherche et également les investissements que chaque CR



effectue sur ses fonds propres ou sur la DGF. Lorsque le CR construit son budget et qu'il fait remonter ses besoins, il intègre le coût de son amortissement. Il demande une dotation qui intègre la totalité de ses coûts.

François PAQUIS

Nous souhaitons, dans une logique de centralisation des moyens de l'établissement, que les dotations aux amortissements soient faites au niveau 1. Des difficultés techniques nous ont contraints de réaliser ces amortissements au niveau 2. Toutefois, nous avons mis en place des mécanismes afin que ce système soit piloté au niveau central. Sur la recherche, des investissements sont réalisés en ponctionnant les réserves des laboratoires pour financer l'achat d'appareils lourds.

De la salle

Comment l'Université de Clermont-Ferrand arrive-t-elle à distinguer, dans la masse des dotations aux amortissements, ce qui se rattache à la recherche de ce qui se rattache à l'enseignement ?

François PAQUIS

Nous avons une UFR Recherche dans laquelle ne se trouvent que les crédits d'Etat consacrés à la recherche. Les contrats sont gérés dans un CR rattaché à la présidence. Nous avons créé un service central de valorisation qui regroupera à partir du 1^{er} janvier 2002 tous les contrats de recherche. Nous souhaitons faire évoluer l'UFR Recherche en service central de recherche en y intégrant les équipes littéraires. Nous n'avons pas eu de difficultés pour séparer au niveau de la dotation aux amortissements ce qui se rapporte à la recherche de ce qui ne s'y rapporte pas parce que nous sommes en secteur distinct de TVA depuis 10 ans. Nous connaissons l'origine fiscale des réserves.

Josette MARTINEZ

A Paul Sabatier, chaque CR gère sa recherche et ses contrats. Nous avons donc une organisation extrêmement décentralisée.

Didier GEIGER

Supposons que je dispose de 100 000 francs. Puis-je acheter aujourd'hui, que ce soit pour une activité pédagogique ou de recherche, du matériel pour 100 000 francs ? Si la réponse est positive, je devrais dans ce cas trouver dans cinq ans le financement nécessaire au remplacement de ce matériel. En revanche, si on applique un amortissement linéaire de 20 % par an à ce matériel, je ne pourrais disposer que de 50 000 francs, étant obligé de mettre de côté le reste que je ne suis pas sûr de retrouver dans cinq ans ? C'est une question que se posent tous les enseignants-chercheurs.



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

François PAQUIS

Nous pratiquons un amortissement linéaire : nous mettons donc de côté l'équivalent d'une année d'amortissement. Notre capacité d'autofinancement est composée de la dotation annuelle aux amortissements mais aussi des sommes que l'établissement choisit de dégager pour aller au-delà de cette annuité.



L'inventaire à l'université de Toulouse 3

Josette MARTINEZ

Agent comptable - Université de Toulouse 3 - Paul Sabatier

La démarche de l'université Paul Sabatier est très différente de celle de l'Université de Clermont-Ferrand. En effet, la politique d'amortissement n'est pas née d'une volonté politique mais d'une volonté administrative. J'ai été à l'initiative de cette démarche car j'ai reçu des observations de la Cour des Comptes qui m'a demandé un état de l'actif. Je n'en disposais pas. Or à l'époque, l'AMUE n'avait pas réalisé de logiciel. Quand il est sorti, nous l'avons testé. J'aurais souhaité que cette démarche soit plus appuyée par une volonté politique qui existe mais pas encore bien affirmée.

Cette politique d'amortissement a fait l'objet d'une discussion en Conseil d'Administration, qui a voté la durée d'amortissement des immobilisations. Les directeurs de laboratoire ne comprennent pas toujours ce que représente l'amortissement. Ils savent néanmoins qu'une partie de leurs crédits servira à amortir les équipements qu'ils acquièrent hors subvention d'équipement.. Nous venons de commencer en 2001 cette démarche d'amortissement.

Un groupe a été formé, composé par le Secrétaire Général, le chef des services financiers, des informaticiens et des représentants de cinq composantes. Notre équipe sait que cette politique d'amortissement ne va pas appauvrir les composantes. Mais il faut faire partager cette connaissance auprès de tous les responsables de composantes ou responsables de centres de responsabilité. Les opérations concernant les immeubles (bâtiments) sont inscrites au niveau de l'établissement. En revanche, tous les matériels seront amortis au niveau des CR. Le groupe de réflexion a souhaité que les directeurs d'UFR sachent ce que va leur coûter l'amortissement du matériel. Il est maintenant nécessaire d'expliquer au Conseil d'Administration et à la commission du budget ce que représente vraiment l'application d'une politique d'amortissement.

Nous avons commencé à établir des fiches d'immobilisation sur l'exercice 2001, mais nous avons décidé d'amortir dans l'exercice N+1, ce qui nous laisse un peu de temps pour « éduquer » les utilisateurs. Au mois de juillet, le Président a annoncé dans une lettre de cadrage envoyée aux composantes que la dotation aux amortissements pour l'exercice 2002 ferait l'objet d'une DBM et serait prise sur les reliquats dont dispose l'Université.

Le problème de la TVA nous a également conduit à pratiquer l'amortissement au niveau de chaque CR. Lorsque nous créerons un SAIC, la question se posera de façon totalement différente. Nos CR offrent un certain nombre de prestations à caractère industriel et commercial. Notre prélèvement sur le résultat de fonctionnement pour financer l'équipement étant probablement supérieur à la dotation aux amortissements d'un exercice, on peut considérer que l'on amortissait *de facto*.

La difficulté consistera à expliquer que l'amortissement ne se traduira pas par un appauvrissement du CR. En effet, chaque CR devra inscrire dans ses comptes le montant de sa dotation. En revanche, cette dotation va dégager une capacité d'autofinancement au niveau de l'établissement. Si elle n'est pas



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

suffisante pour couvrir tous les investissements, il faudra déterminer des règles d'éligibilité à la capacité d'autofinancement. Il ne sera pas facile d'expliquer que la composante qui n'inscrira pas éventuellement de dotation aux amortissements pourra recevoir la capacité d'autofinancement dégagée par les autres composantes. En effet, cette composante devra l'année suivante inscrire dans son budget une dotation aux amortissements qui pourra être utilisée par d'autres composantes.

Nous allons amortir au niveau des CR et des UB. Les composantes disposent d'une petite structure financière qui pratique toutes les opérations de dépense, jusqu'au mandatement. Il n'en va pas de même pour les recettes qui sont faites chez l'agent comptable. Un service financier répartit les subventions.



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

Des questions en suspens

Pascale MATON

Responsable administratif de composante - Université de Toulouse 3 - Paul Sabatier

Je travaille au niveau d'une UB, l'IUT Paul Sabatier. Nous avons décidé de commencer par la formation de tous les responsables des UB au logiciel Immo pour ensuite régler les questions en suspens. Nous avons donc choisi une méthode pragmatique.

Nous nous sommes rendu compte que les applications nécessitaient des transferts de charge des services financiers vers les ordonnateurs au niveau 2 ou des transferts de charge des services comptables vers les services ordonnateurs. En effet, le service de recettes est centralisé. Or le logiciel Immo impose de créer des fiches de bien qui sont rapatriées à partir de Nabuco. A chaque fois que nous faisons un mandat en classe 2, nous générons automatiquement une fiche de subvention et de fiche d'inventaire. Les fiches d'inventaire récupèrent les données du mandat de Nabuco, soit les trois quarts des données, sauf la nature du financement qui a permis d'effectuer le mandat. Il faut repenser à notre organisation, afin que tous les services financiers de niveau 2 puissent maîtriser non seulement les charges mais aussi les recettes. Cette solution se traduirait par des transferts de charge de travail qui devraient faire l'objet de discussions avec le personnel.

Nous avons également remarqué que les sources de financement étaient variées : certaines permettent une reprise sur subvention et d'autres ne le permettent pas. Lorsque l'on achète un bien qui n'a pas une reprise de subvention, cela signifie qu'on le finance sur notre propre DGF. Par ailleurs, est-ce que des achats sur de la taxe d'apprentissage permet une reprise, ou est-ce de l'autofinancement. Nous nous sommes posé des questions pour les achats d'équipements réalisés dans le cadre du contrat de plan Etat/Région. Ils étaient jusqu'à maintenant réalisés au niveau 1 et faisaient l'objet de virement à l'intérieur des UB vers le niveau 2. Le titre de recettes était fait au niveau 1. Nous devons, une fois les fiches de subvention rapatriée dans le logiciel, indiquer que la recette a été effectuée à un autre niveau, soit un niveau 2 d'une autre UB, soit au service central. Il existe donc une certaine incohérence entre la gestion de Nabuco au niveau 1 et 2 et la gestion d'Immo. Il va falloir changer notre façon de travailler. Nous nous sommes donc donné une année afin de permettre à chaque UB de réfléchir à ces questions et d'organiser son travail.

Il est très difficile à faire comprendre au niveau des UB que l'on va créer une capacité d'autofinancement qui sera gérée au niveau 1. Chaque UB n'aura pas forcément en "droit de tirage" un montant égal à la dotation pour amortissement qu'il aura réalisé l'année précédente. Il faudra créer une commission de budget supplémentaire pour hiérarchiser les besoins de chacun. Or tous les départements ont besoin d'équipements supplémentaires... Il faudra fixer des critères pour déterminer le niveau de droit de tirage.

Enfin, un module du logiciel Immo porte le nom "inventaire physique". Il ne sera composé que des biens de classe 2 que l'on aura acheté et que l'on aura rapatrié sur notre logiciel d'immobilisation. On peut se demander ce que deviendront les biens de l'inventaire physique que nous détenons dans les établissements, que l'on n'a pas achetés en classe 2 mais qui se trouvent dans les inventaires papiers. J'ai demandé au niveau de mon UB que chaque CR continue son inventaire sur des fiches papier. Il sera doublé par notre



inventaire qui sera réalisé par Immo. Il faudra ensuite harmoniser les deux. Il y avait une confusion au niveau des CR entre l'inventaire physique rapatrié de l'inventaire comptable par le logiciel Immo et l'inventaire physique au sens ordonnateur du terme, c'est-à-dire tout bien acheté d'une valeur supérieure à 250 francs.

Guy LE VAILLANT

L'intervention de Josette Martinez ouvre le débat du niveau d'inscription des dotations aux amortissements. Il s'agit d'un sujet important.

Raymond DUBOIS, INSA Lyon

L'incidence budgétaire et fiscale des dotations aux amortissements réels budgétaires diffère de celle des dotations aux amortissements neutralisés. L'amortissement est-il répercuté au niveau des prix de vente ? Si on ne le fait pas, on est obligé de collecter la TVA.

François PAQUIS

Nous pratiquons l'un et l'autre amortissement. Lorsque les biens sont acquis sur la DGF ou sur des ressources propres, on pratique l'amortissement réel budgétaire. Lorsqu'ils sont acquis sur une subvention qui a vocation à être renouvelée, on pratique la neutralisation de l'amortissement.

Josette MARTINEZ

Si on descend la charge d'amortissement au niveau de chaque CR, c'est pour que ceux-ci l'intègrent dans le prix de leurs prestations industrielles et commerciales.

Monique VAUTRIN, Université de Clermont-Ferrand 1

Peut-on dissocier la réflexion politique sur le niveau d'impact de la charge d'amortissement de celle sur le niveau d'impact de la capacité d'autofinancement ?

Guy LE VAILLANT

Il est très difficile de dissocier ces deux questions. Faire supporter par chaque CR la dotation d'amortissement peut signifier que l'on favorise la reconduction des investissements des CR qui supportent l'amortissement. Il est toutefois possible de discuter de la mobilisation des reliquats : il est possible de les mutualiser à travers des projets d'investissement.

On peut également faire supporter le coût des dotations au niveau du budget général des composantes en indiquant que ce sera à l'intérieur des composantes que seront affectés les moyens issus de la CAF en



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

relation avec les priorités de l'établissement. Cette question doit se poser dans chaque établissement : il n'y a pas de solution toute faite. Il est important que les CR puissent inclure dans le prix de leurs prestations le coût des matériels utilisés pour ces prestations. Même si la dotation aux amortissements n'est pas inscrite au niveau des CR, le logiciel Immo peut sortir une liste de biens appartenant à chaque CR ainsi que la part de l'amortissement que ce parc représente.

Josette MARTINEZ

Les investissements immobiliers sont amortis au niveau 1. Les investissements qui sont redescendus au niveau des CR, ce sont les investissements en recherche et également les investissements que chaque CR effectue sur ses fonds propres ou sur la DGF. Lorsque le CR construit son budget et qu'il fait remonter ses besoins, il intègre le coût de son amortissement. Il demande une dotation qui intègre la totalité de ses coûts.

François PAQUIS

Nous souhaitons, dans une logique de centralisation des moyens de l'établissement, que les dotations aux amortissements soient faites au niveau 1. Des difficultés techniques nous ont contraints de réaliser ces amortissements au niveau 2. Toutefois, nous avons mis en place des mécanismes afin que ce système soit piloté au niveau central. Sur la recherche, des investissements sont réalisés en ponctionnant les réserves des laboratoires pour financer l'achat d'appareils lourds.

De la salle

Comment l'Université de Clermont-Ferrand arrive-t-elle à distinguer, dans la masse des dotations aux amortissements, ce qui se rattache à la recherche de ce qui se rattache à l'enseignement ?

François PAQUIS

Nous avons une UFR Recherche dans laquelle ne se trouvent que les crédits d'Etat consacrés à la recherche. Les contrats sont gérés dans un CR rattaché à la présidence. Nous avons créé un service central de valorisation qui regroupera à partir du 1^{er} janvier 2002 tous les contrats de recherche. Nous souhaitons faire évoluer l'UFR Recherche en service central de recherche en y intégrant les équipes littéraires. Nous n'avons pas eu de difficultés pour séparer au niveau de la dotation aux amortissements ce qui se rapporte à la recherche de ce qui ne s'y rapporte pas parce que nous sommes en secteur distinct de TVA depuis 10 ans. Nous connaissons l'origine fiscale des réserves.

Josette MARTINEZ

A Paul Sabatier, chaque CR gère sa recherche et ses contrats. Nous avons donc une organisation extrêmement décentralisée.



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

Didier GEIGER

Supposons que je dispose de 100 000 francs. Puis-je acheter aujourd'hui, que ce soit pour une activité pédagogique ou de recherche, du matériel pour 100 000 francs ? Si la réponse est positive, je devrais dans ce cas trouver dans cinq ans le financement nécessaire au remplacement de ce matériel. En revanche, si on applique un amortissement linéaire de 20 % par an à ce matériel, je ne pourrais disposer que de 50 000 francs, étant obligé de mettre de côté le reste que je ne suis pas sûr de retrouver dans cinq ans ? C'est une question que se posent tous les enseignants-chercheurs.

François PAQUIS

Nous pratiquons un amortissement linéaire : nous mettons donc de côté l'équivalent d'une année d'amortissement. Notre capacité d'autofinancement est composée de la dotation annuelle aux amortissements mais aussi des sommes que l'établissement choisit de dégager pour aller au-delà de cette annuité.

Josette MARTINEZ

D'autres personnes travaillent dans l'Université et dégagent une capacité d'autofinancement. Lorsque vous aurez besoin de capacité d'autofinancement pour remplacer votre matériel, vous pourrez utiliser celle dégagée par d'autres chercheurs. Cette question de la mutualisation est évidemment difficile à faire admettre. Si la capacité d'autofinancement n'est pas suffisante pour couvrir tous les investissements, nous serons peut-être obligés d'instituer un droit de tirage.

Guy LE VAILLANT

L'amortissement n'est pas une mesure de gel de crédit. Il se traduit par une charge de fonctionnement qui obérera vos 100 000 francs. Toutefois, vous retrouvez, sur le même exercice, une capacité d'investissement correspondant à votre dotation aux amortissements. En revanche, ce n'est pas forcément celui qui comptabilise dans ses charges de fonctionnement le renouvellement du matériel qui en bénéficiera immédiatement et directement : il est parfois nécessaire de mobiliser la capacité d'autofinancement sur un projet prioritaire.



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

L'inventaire à l'université de Toulouse 3

Des questions en suspens

Pascale MATON

Responsable administratif de composante - Université de Toulouse 3 - Paul Sabatier

Je travaille au niveau d'une UB, l'IUT Paul Sabatier. Nous avons décidé de commencer par la formation de tous les responsables des UB au logiciel Immo pour ensuite régler les questions en suspens. Nous avons donc choisi une méthode pragmatique.

Nous nous sommes rendu compte que les applications nécessitaient des transferts de charge des services financiers vers les ordonnateurs au niveau 2 ou des transferts de charge des services comptables vers les services ordonnateurs. En effet, le service de recettes est centralisé. Or le logiciel Immo impose de créer des fiches de bien qui sont rapatriées à partir de Nabuco. A chaque fois que nous faisons un mandat en classe 2, nous générons automatiquement une fiche de subvention et de fiche d'inventaire. Les fiches d'inventaire récupèrent les données du mandat de Nabuco, soit les trois quarts des données, sauf la nature du financement qui a permis d'effectuer le mandat. Il faut repenser à notre organisation, afin que tous les services financiers de niveau 2 puissent maîtriser non seulement les charges mais aussi les recettes. Cette solution se traduirait par des transferts de charge de travail qui devraient faire l'objet de discussions avec le personnel.

Nous avons également remarqué que les sources de financement étaient variées : certaines permettent une reprise sur subvention et d'autres ne le permettent pas. Lorsque l'on achète un bien qui n'a pas une reprise de subvention, cela signifie qu'on le finance sur notre propre DGF. Par ailleurs, est-ce que des achats sur de la taxe d'apprentissage permet une reprise, ou est-ce de l'autofinancement. Nous nous sommes posé des questions pour les achats d'équipements réalisés dans le cadre du contrat de plan Etat/Région. Ils étaient jusqu'à maintenant réalisés au niveau 1 et faisaient l'objet de virement à l'intérieur des UB vers le niveau 2. Le titre de recettes était fait au niveau 1. Nous devons, une fois les fiches de subvention rapatriée dans le logiciel, indiquer que la recette a été effectuée à un autre niveau, soit un niveau 2 d'une autre UB, soit au service central. Il existe donc une certaine incohérence entre la gestion de Nabuco au niveau 1 et 2 et la gestion d'Immo. Il va falloir changer notre façon de travailler. Nous nous sommes donc donnés une année afin de permettre à chaque UB de réfléchir à ces questions et d'organiser son travail.

Il est très difficile à faire comprendre au niveau des UB que l'on va créer une capacité d'autofinancement qui sera gérée au niveau 1. Chaque UB n'aura pas forcément en "droit de tirage" un montant égal à la dotation pour amortissement qu'il aura réalisé l'année précédente. Il faudra créer une commission de budget supplémentaire pour hiérarchiser les besoins de chacun. Or tous les départements ont besoin d'équipements supplémentaires... Il faudra fixer des critères pour déterminer le niveau de droit de tirage.

Enfin, un module du logiciel Immo porte le nom "inventaire physique". Il ne sera composé que des biens de classe 2 que l'on aura acheté et que l'on aura rapatrié sur notre logiciel d'immobilisation. On peut se demander ce que deviendront les biens de l'inventaire physique que nous détenons dans les établissements,



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

que l'on n'a pas achetés en classe 2 mais qui se trouvent dans les inventaires papiers. J'ai demandé au niveau de mon UB que chaque CR continue son inventaire sur des fiches papier. Il sera doublé par notre inventaire qui sera réalisé par Immo. Il faudra ensuite harmoniser les deux. Il y avait une confusion au niveau des CR entre l'inventaire physique rapatrié de l'inventaire comptable par le logiciel Immo et l'inventaire physique au sens ordonnateur du terme, c'est-à-dire tout bien acheté d'une valeur supérieure à 250 francs.



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

Reprise de l'antérieur

Guy LE VAILLANT

Directeur du Département Services- A.M.U.E.

I. La reconstitution de l'inventaire

Nous avons choisi de vous présenter une démarche qui parte des données comptables.

1. Recenser les données existantes

Il faut recenser toutes les informations dont vous disposez sur les biens inscrits à l'actif à partir des fichiers, des mandats et des factures. Ces données comptables sont toutefois insuffisantes. Vous trouverez des sources complémentaires, les fichiers spécifiques, soit au niveau des composantes, soit au niveau des laboratoires. Les fichiers spécifiques vous permettront d'enrichir les informations relatives aux biens concernant la structure d'affectation, la désignation et les caractéristiques des matériels, leur quantité, leur durée d'amortissement, leur usage... Il faut ensuite rapprocher toutes ces sources d'information et vous constituer un premier inventaire sur un outil simple, un tableur par exemple. Il est enfin indispensable de connaître le mode de financement des différents biens.

2. Reconnaître physiquement les biens

Il s'agit d'un travail de terrain. Cette phase fera prendre conscience à toutes les composantes de l'existence de la démarche. Cette reconnaissance conduira :

- ?? à actualiser les données sur les biens précédemment identifiés et reconnus, notamment au niveau de l'identification du responsable du bien ou de sa situation physique. Les logiciels de gestion vous permettront de réaliser une cartographie des locaux dans lesquels les biens sont situés.
- ?? à répertorier les biens absents, ce qui vous permettra de préparer des écritures de sortie de l'actif et du passif correspondant.
- ?? à rechercher le régime d'affectation et de propriété de biens présents et non inscrits à l'actif de l'établissement. Cela permet de clarifier un certain nombre de situations liées à des conventions de mise à disposition ou de partage ou aux régimes d'assurance de ces biens.

Cette phase demande un travail considérable.



3. La valorisation du patrimoine immobilier

Les biens immobiliers sont partie intégrante du domaine de l'Etat et sont mis à la disposition des établissements. Pour valoriser ces actifs, il faut saisir les services des domaines au niveau local.

Michèle CAVAILLES, Agent comptable - INSA Toulouse

Un travail considérable a été réalisé lors du colloque de Perpignan du mois de mai, qui réunissait les agents comptables. Il a débouché sur la rédaction d'un guide sur la valorisation des biens immobiliers diffusé dans les établissements. Vous y trouverez des renseignements utiles.

Guy LE VAILLANT

Il faut ensuite intégrer cette valorisation dans le bilan en choisissant parmi deux méthodes. Soit vous considérez que la valorisation est faite à l'instant t, au moment où elle est chiffrée. Elle traduit alors la valeur de la construction avec tous les aménagements que vous avez pu apporter. Vous inscrivez donc la valeur nouvellement chiffrée du bien, ce qui vous conduira à pratiquer un amortissement exceptionnel la première année qui suivra cette valorisation pour sortir de l'actif le montant des travaux de maintenance qui seraient comptabilisés et qui seraient en cours de dépréciation. Cette solution est la plus juste économiquement. La deuxième solution consiste à considérer que la valorisation des immeubles comporte un pourcentage pour les aménagements qui ont déjà été effectués. La détermination de ce pourcentage se fait au cas par cas.

Les biens remis en affectation ou en dotation doivent donner lieu à un amortissement neutralisé. Les arrêtés de mise à disposition précisent que l'établissement n'a pas la charge du renouvellement de ces biens. Les travaux effectués sur des subventions inscrites au compte 13 donnent lieu à une compensation.

II. L'actualisation de l'actif et du passif

1. Situation de départ

La situation de chaque établissement peut différer. Dans certains établissements, aucune dépréciation n'a été effectuée depuis l'origine des biens. Dans d'autres établissements, un amortissement pour ordre a pu être enclenché à l'entrée des biens dans le patrimoine. Vous pourrez être conduits à gérer une situation mixte. On constate généralement une absence de réintégration des subventions d'investissement au compte de résultat. Il faut donc d'abord identifier ces pratiques sur toute la période historique de reprise de l'inventaire, les durées de dépréciation ayant pu évoluer.

2. Actualisation de l'actif et du passif

Trois cas doivent être pris en compte.



a. Pour les biens reconnus comptablement et physiquement

Premier cas

S'ils ont fait l'objet d'une dépréciation depuis l'origine, ils pourront être intégrés au fichier des immobilisations :

?? à compter de leur date d'acquisition : le logiciel d'amortissement vous permettra de recalculer le plan d'amortissement ;

?? à compter du 1^{er} janvier de l'année de mise en œuvre de votre fichier d'immobilisation : ces biens seront alors comptabilisés pour la valeur nette comptable du bien (VNC = valeur d'origine – dépréciations déjà comptabilisées).

Il faudra dans les deux cas mettre à jours les réserves facultatives de l'établissement par une écriture de régularisation du montant des dépréciations déjà pratiquées (débit 1068/Crédit 1069 de l'ancienne nomenclature).

Deuxième cas

S'ils n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation depuis l'origine, il sera conseillé :

?? d'inscrire les biens au fichier d'immobilisations pour leur valeur d'acquisition et à leur date d'entrée, afin de bénéficier d'un calcul automatique du plan d'amortissement ;

?? d'inscrire au budget, à partir de ce calcul, une dotation exceptionnelle aux amortissements correspondant à l'ensemble des annuités qui auraient dû être constatées si les dépréciations avaient été faites.

Cela ne représente pas un coût budgétaire important puisqu'il faut en parallèle effectuer la reprise de subvention au prorata sur ces mêmes biens. Vous allez générer une charge au compte 68 et vous allez créer une recette de fonctionnement au compte 77.

b. Pour les biens non reconnus physiquement

Pour les biens dépréciés, il faut faire deux écritures successives, l'une pour annuler les dépréciations qui ont été comptabilisées depuis l'origine et l'autre pour constater la perte du bien par un mandat budgétaire au compte 675

Pour les biens non dépréciés, seule la deuxième opération sera effectuée.

Parallèlement, le passif du bilan doit être actualisé si ces biens ont été acquis sur subvention, de manière à ce que l'établissement ne soit pas pénalisé au moment de la régularisation.

c. Pour les biens anciens, antérieurs à la reprise



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

Cela concerne les matériels lourds qui peuvent se trouver dans l'établissement depuis 10 à 15 ans, même si l'on considère qu'ils n'ont plus de valeur économique. Il faudra actualiser le passif, l'actif et les comptes de réserve. On considérera ces biens comme totalement dépréciés en termes comptables : on sortira leur valeur d'acquisition s'ils n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation antérieure.

Michèle CAVAILLES

Le financement des biens anciens est difficile à retrouver, à l'exception des gros équipements. Or il existe une autre méthode pour déterminer le financement des biens : prendre la durée moyenne d'amortissement des biens immobiliers de l'établissement, qui se situe autour de dix ans. Vous pouvez alors amortir les subventions à hauteur de 1/10 par an. Cette méthode suppose de pratiquer l'amortissement au niveau 1 et non au niveau de chaque CR. A partir de 2001, il est nécessaire de mettre le financement en face de chaque bien.



Écritures et impacts budgétaires de l'amortissement

Guy LE VAILLANT

Directeur du Département Services- A.M.U.E.

I. Les écritures d'amortissement

Il existe trois modes de comptabilisation de l'amortissement.

1. L'amortissement classique

Il a pour objectif de constater la diminution de la valeur du bien et de faire en sorte que les ressources nécessaires à l'établissement pour le renouveler ou le remplacer par un autre matériel sont garanties. Il se traduit par un mouvement budgétaire annuel : un mandat de dépense en section de fonctionnement et une écriture de contrepartie au compte d'amortissement du bien. L'amortissement classique s'applique à tous les biens de l'établissement.

L'amortissement classique s'assortit de modalités dérogatoires pour un certain nombre de biens, soit parce qu'ils sont acquis sur des subventions d'Etat ou sur des subventions de collectivités qui présentent un caractère renouvelable, soit parce que l'établissement n'a expressément pas la charge de renouvellement de ce bien.

2. L'amortissement classique assorti d'une reprise de subvention d'investissement au compte de résultat

Les subventions d'investissement sont constatées par les établissements au compte 13. Deux écritures seront pratiquées annuellement : l'une se traduit par un mandat et l'autre par la réintégration de la quote-part de la subvention qui a servi à l'acquérir en section de fonctionnement. Ce mécanisme vous permettra d'actualiser votre actif et votre passif. L'actif en classe 2 comptabilise le vieillissement progressif du bien. Il faut sortir du passif du bilan les moyens qui ont servi à l'acquérir.

3. L'amortissement neutralisé

Il s'applique aux biens mobiliers ou immobiliers remis en dotation ou en affectation aux établissements sans transfert de propriété. La contrepartie du bien, en termes de moyens de financement, doit être suivie dans un compte de terminaison 1. Il y aura un double jeu d'écriture, avec une charge de fonctionnement au compte 68 et une recette de fonctionnement au compte 776. L'amortissement neutralisé n'a pas d'impact budgétaire réel.



Michèle CAVAILLES

C'est la seule opération que l'on peut appeler amortissement neutralisé. Le virement de la quote-part des subventions au compte de résultat vient compenser la charge d'amortissement, mais on ne peut pas parler dans ce cas d'amortissement neutralisé.

II. Les impacts budgétaires de l'amortissement

Guy LE VAILLANT

Il faut combattre un certain nombre d'idées préconçues. L'amortissement ne coûte rien et ne gèle pas les investissements. Lorsque les biens n'appartiennent pas à l'établissement, il y a une compensation de l'amortissement. De même, lorsque les biens sont acquis sur des investissements réguliers, le même mécanisme de compensation est institué avec l'intégration au résultat de la quote-part de la subvention. Seuls les biens acquis sur les fonds propres de l'établissement ou sur des subventions qui ne sont pas fléchées investissement ont un impact budgétaire réel.

Par ailleurs, ce n'est pas parce que l'on comptabilise une charge de fonctionnement au compte 68 que l'établissement se verra privé de ses moyens. Il s'agit d'une réorientation de ces moyens, puisque la charge constatée en section de fonctionnement donne droit à une ressource correspondante en investissement sur le même budget. L'amortissement a un effet immédiat sur les comptes de réserves, puisque la charge au compte 68 atténue le résultat de la section de fonctionnement. En revanche, elle n'aura aucun impact sur le fonds de roulement.

Michèle CAVAILLES

Il faut prendre garde à ce qu'une mauvaise présentation du budget n'entraîne pas une augmentation du fonds de roulement, que d'aucun considère déjà comme trop important.

Guy LE VAILLANT

Nous avons constaté que la grande majorité des établissements dégagent des excédents de fonctionnement pour financer les opérations d'investissements. Ce transfert continuera à être pratiqué, mais de façon plus normative et officielle. Cette transformation ne bouleversera donc pas le fonctionnement budgétaire des établissements. Par ailleurs, les reliquats budgétaires étaient considérés dans les composantes comme des fonds de réserve que l'on se ménageait pour faire face à des dépenses importantes nécessitant une capitalisation. Grâce au mécanisme de l'amortissement, la capitalisation des ressources sera assurée dans le budget.

Michèle CAVAILLES



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

Il faut déterminer la charge nette d'amortissement pour mesurer l'impact budgétaire, ce qui nécessite d'évaluer le montant de l'amortissement à passer au compte 68 et la quote-part des subventions qui sera virée au résultat. C'est la différence entre ces deux montants qui peut avoir un impact au niveau budgétaire. Il sera possible, pour les premiers budgets, de réaliser un prélèvement sur le fonds de roulement afin de combler cette différence.

Guy LE VAILLANT

Ce double mécanisme, en charges et en produits, va participer à la détermination du résultat de l'exercice. Ce résultat se trouvera minoré car les dotations en charges seront supérieures aux contreparties en produits. La capacité d'autofinancement se retrouve dans la section investissement du budget. Elle peut donner droit à une ouverture de crédit en termes de dépenses d'investissements. Elle est directement utilisable lors de l'exercice.

Michèle CAVAILLES

Le budget est généralement équilibré. En conséquence, il n'y aura pas d'excédent de fonctionnement. La capacité d'autofinancement correspond donc dans ce cas à la dotation aux amortissements.



Débat intervenants/participants

Jean-Claude MORERA VENTALLO, IUFM de Versailles

Le budget peut prévoir un virement du fonctionnement vers l'investissement. Dans ce cas, la capacité d'autofinancement est supérieure à la dotation aux amortissements. C'est ce qui s'est passé dans mon IUFM.

Michèle CAVAILLES

Vous allez vite vous rendre compte que sur les cinq derniers exercices, vous avez un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement. C'est donc que le fonctionnement a permis de financer l'investissement. Si vous avez pratiqué la dépréciation pour ordre, vous constaterez que vous avez réalisé plus d'investissements que la dotation d'amortissement. Nous rencontrons un problème de cadrage du budget en amont, mais nous arrivons à dégager des ressources.

Guy LE VAILLANT

Quelques précautions doivent être prises par les établissements. Il faut bien estimer la capacité budgétaire de l'établissement à supporter ses amortissements. Dans cette optique, le Conseil d'Administration doit faire des choix judicieux en matière de durées d'amortissement de biens.

Michèle CAVAILLES

Il faut également simplifier les durées d'amortissement afin de ne pas compliquer la gestion. Pour l'informatique, une durée d'amortissement de cinq ans ne me paraît pas exagérée.

Guy LE VAILLANT

Il faut enfin déterminer le niveau d'affectation des dotations aux amortissements. Décider que chaque CR doit supporter l'amortissement revient à privilégier la reconduction des moyens puisque chacun s'estimera en droit de retrouver des capacités d'investissement qu'il aura financées. En revanche, inscrire les dotations aux investissements à un niveau central permet de réorienter les ressources vers les priorités de développement de l'établissement ou d'en gérer l'attribution sur la base de projets.

Dans tous les cas, il est nécessaire, avant de se rendre devant le Conseil d'Administration, de tester les mesures qui seront prises afin de déterminer si elles sont supportables par l'établissement et les composantes. L'intérêt de la démarche, au-delà de la connaissance du patrimoine qu'apporte l'inventaire, est qu'elle offre une plus grande liberté en matière de politique d'investissement.



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

M. DUMAS

Nous restons donc très prudents : nous sommes en pleine discussion avec le Ministère de l'Economie et des Finances. Les agences comptables des établissements devront se mobiliser pour réussir cette dévolution.

Guy LE VAILLANT

La valorisation des immeubles mis à la disposition des établissements s'engage dans le cadre de la démarche d'inventaire. Cela implique la mise en place d'un amortissement de ce patrimoine immobilier selon une méthode dérogatoire correspondant au régime de ce parc immobilier, à savoir un amortissement neutralisé. Quand les établissements seront propriétaires des biens immobiliers, il ne sera plus possible de parler de neutralisation de l'amortissement. Toutefois, l'important est que l'amortissement soit d'ores et déjà mis en place sur le plan technique et analytique.



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

Les universités face au défi de la dévolution des biens immobiliers

La dévolution du patrimoine immobilier aux établissements d'enseignement supérieur

Monsieur DUMAS

**Sous-directeur aux constructions – Direction de la Programmation et du Développement
Ministère de l'Éducation Nationale**

La dévolution du patrimoine immobilier aux établissements est encore au stade du projet. Cette question avait déjà fait l'objet d'une étude en 1994. Au mois de juillet, le Ministre a évoqué cette question devant la CPU et a ouvert la voie à une expérimentation qui va dans le sens d'un accroissement de l'autonomie des établissements.

I. Les conséquences de la dévolution

Actuellement, 16 millions de m², propriété de l'État, sont mis à la disposition des établissements d'enseignement supérieur selon les règles définies par le code de l'éducation. Le texte législatif a transféré des obligations aux établissements mais peu de droits. L'objectif est de transférer la pleine propriété de ces terrains aux universités. La dévolution leur permettra de valoriser leur patrimoine et de pouvoir ainsi en disposer comme elles l'entendent, voire de le céder. Les établissements pourront affecter librement les biens immobiliers. Elles pourront avoir recours aux dispositions de la loi MOP.

Par ailleurs, depuis la loi de 1999, les établissements d'enseignement supérieur sont devenus maître d'ouvrage de droit commun pour les grosses réparations alors qu'ils n'assuraient auparavant que l'entretien. Les établissements ne peuvent exercer la maîtrise d'œuvre d'une construction que si l'État accepte de le leur confier. La dévolution des biens leur donnera la pleine disposition de leurs locaux, ce qui leur permettra de délivrer des autorisations d'occupation constitutive de droits réels et de récupérer les produits financiers afférents.

Une disposition législative est nécessaire pour assurer cette dévolution. Sur le plan réglementaire, les articles 33 et 35 du décret du 14 janvier 1994 relatifs au budget et au régime financier des établissements s'appliqueront. Des adaptations seront sans doute nécessaires en fonction des discussions qui auront lieu autour du projet de loi.

Le Ministre est favorable à une dévolution de patrimoine pour les universités qui le souhaiteraient et qui en auraient les capacités. Un certain nombre d'établissements répondent d'ores et déjà à ces conditions. Ce



projet d'expérimentation a reçu un accueil favorable au Ministère de l'Economie et des Finances qui s'est traduit par une mesure budgétaire symbolique dans le cadre du projet de Loi de finances 2002. Des réunions de travail ont eu lieu avec les différentes directions de ce Ministère.

II. Des problèmes à résoudre

M. BERGEONNEAU, Direction de la Programmation et du Développement

Le premier problème est d'ordre financier. Avant d'organiser la dévolution, il faudra évaluer la valeur vénale de ce parc en faisant appel aux compétences de la Direction générale des impôts et de ses services fiscaux locaux. Cette étape pourrait se dérouler dans le cadre de l'inscription pour ordre du patrimoine immobilier dans le bilan des établissements d'enseignement supérieur.

Il faudra ensuite mettre en œuvre l'amortissement de ces biens. Le coût de cet amortissement risque d'être très élevé en raison des volumes importants en jeu. Des discussions sont engagées avec le ministère des finances afin de proposer des durées d'amortissement compatibles avec les capacités de financement des établissements et de savoir comment seront financées les dotations aux amortissements. Cela aura une traduction sur le budget de l'Etat, au travers des subventions de maintenance ou de fonctionnement. Nous rencontrerons des représentants du Ministère des Finances le 3 octobre pour aborder ces questions.

Le deuxième problème est d'ordre fiscal. Les prix des prestations doivent comprendre l'ensemble des coûts et notamment les coûts d'amortissement. Le fait d'introduire l'amortissement du patrimoine aura des conséquences lourdes sur le prix des prestations et donc sur la collecte de la TVA. Par ailleurs, l'augmentation sensible du prix des prestations posera un problème aux établissements. Si les établissements d'enseignement supérieur sont soumis à la taxe professionnelle, cela risque de se traduire par un élargissement de l'assiette. Les établissements pourraient aussi être soumis à l'impôt foncier au titre de leurs activités industrielles et commerciales.

Il faut également s'interroger sur la question de la gestion et du transfert de propriété des parties communes, notamment des campus, et des biens divis.

Enfin, il faut trouver une adéquation entre la volonté d'établir une carte nationale des formations et la disponibilité du parc immobilier. En effet, l'Etat conservera un monopole sur l'habilitation des formations, mais les établissements auront la possibilité de construire ou non des bâtiments pour les abriter.

M. DUMAS

Nous restons donc très prudents : nous sommes en pleine discussion avec le Ministère de l'Economie et des Finances. Les agences comptables des établissements devront se mobiliser pour réussir cette dévolution.

Guy LE VAILLANT



AGENCE DE MODERNISATION
DES UNIVERSITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS

La valorisation des immeubles mis à la disposition des établissements s'engage dans le cadre de la démarche d'inventaire. Cela implique la mise en place d'un amortissement de ce patrimoine immobilier selon une méthode dérogatoire correspondant au régime de ce parc immobilier, à savoir un amortissement neutralisé. Quand les établissements seront propriétaires des biens immobiliers, il ne sera plus possible de parler de neutralisation de l'amortissement. Toutefois, l'important est que l'amortissement soit d'ores et déjà mis en place sur le plan technique et analytique.



Débat intervenants/participants

Jean-Claude MULLER

Les établissements peuvent-ils déjà contacter les services fiscaux pour demander une évaluation du patrimoine ? Par ailleurs, les services fiscaux sont de plus en plus durs vis-à-vis des établissements publics. Nous avons fait rénover par des offices HLM le patrimoine des résidences universitaires de l'INSA Lyon. Or ces offices HLM ont été imposés au titre de la taxe foncière sur la propriété bâtie. Nous sommes contraints de payer cette taxe sans pouvoir la récupérer sur les étudiants.

M. DUMAS

Vous pouvez demander aux domaines une estimation de la valeur vénale des biens.

M. BERGEONNEAU

Nous avons du mal à trancher le problème de l'INSA. Nous avons transmis le dossier à la Délégation de la Législation Fiscale.

Jean-Claude MORERA VENTALLO

Quel rapport y a-t-il entre l'amortissement annuel et la DGF attribuée aux établissements ?

M. BERGEONNEAU

La dotation d'amortissement est une charge qu'il faut financer par une recette, qui peut être soit une subvention de fonctionnement, soit une ressource propre.

Jean-Claude MORERA VENTALLO

En cas de dévolution du patrimoine immobilier, la subvention accordée pour l'entretien des immeubles sera-t-elle maintenue ?

M. BERGEONNEAU

Si nous arrêtons de financer la maintenance, il y aura probablement un transfert des sommes prévues à cet effet dans le budget de fonctionnement.